

ÉDUCATION ■ La hausse des démissions et des ruptures conventionnelles traduit un désenchantement grandissant

Ces profs « écoeurés » qui disent stop

Début novembre, face à la pénurie de candidats, le ministère de l'Éducation nationale a prolongé d'un mois le délai d'inscription aux concours enseignants. À l'autre bout du spectre, le bilan n'est pas meilleur : de plus en plus de profs quittent le métier.

Stéphane Barnoin
stephane.barnoin@centrefrance.com

C'est une hémorragie lente, silencieuse, quasi-invisible encore à l'échelle des 900.000 enseignants qui exercent aujourd'hui en France. Et pourtant. Année après année, ils sont de plus en plus nombreux (voir ci-dessous) à jeter l'éponge, remisant définitivement cartables et stylos.

Marjorie Blin fait partie de la cohorte grandissante des « sortants ». Cette Auvergnate est devenue professeure des écoles en 2007, pleine d'allant et d'enthousiasme. Une fraîcheur aussitôt mise à l'épreuve : domiciliée dans le Puy-de-Dôme, elle est nommée dans le Cantal. « J'ai passé cinq ans loin de mon conjoint et de ma famille. À la longue, c'était épuisant... Et encore, je n'étais pas la plus mal lotie ! », se souvient-elle.

Classes surchargées, inclusion à tout prix

De sa confrontation avec un système d'affectation « rigide », fondé sur un barème de points accumulés au fil de la carrière et des événements familiaux (mariage, naissance), la jeune femme retire « un sentiment de précarité persistant et usant, malgré la sécurité de l'emploi ». « Selon les cas et les secteurs, il faut trois, cinq, sept, parfois dix ans pour devenir titulaire de son poste. Pendant tout ce temps, vous ne savez pas ce qui vous attend, où



MALAISE. Salaires insuffisants, conditions de travail dégradées, usure... Les raisons du malaise enseignant sont multiples. PHOTO D'ILLUSTRATION QUENTIN REIX

vous allez travailler, ni à quel niveau vous allez enseigner, ce qui suppose souvent de tout reprendre à zéro à chaque rentrée. »

Ce tableau déjà noir est rapidement complété par « un certain découragement sur le salaire », mais surtout par « la dégradation affolante des conditions de travail ». Marjorie Blin dit avoir assisté, impuissante, à « la surcharge progressive » de ses classes et au « démantèlement » simultané des moyens d'accompagnement pour les écoliers à besoins spécifiques.

« On a perdu des postes en Rased et des AESH (*), des maîtres rééducateurs, des psys scolaires, etc. Vouloir faire de l'inclusion à outrance tout en nous privant de tous ces partenaires, cela finit par deve-

nir de la maltraitance pour l'enfant en difficulté, pour ses camarades et pour l'enseignant... »

La Puy d'ô m o i s e , « écoeurée », décide de solliciter une rupture conventionnelle, actée en 2021. Quatorze ans après ses débuts, et sans le moindre obstacle. « C'était plié en dix minutes, je n'ai même pas eu à motiver mon projet de reconversion », s'étonne-t-elle encore. Marjorie est désormais consultante... en évolution professionnelle. Sans aucun regret : « Je suis la plus heureuse du monde dans mon nouveau boulot ! »

Pour d'autres - beaucoup d'autres -, la transition a été nettement plus laborieuse. C'est le cas par exemple de Maxime Malfilâtre. Entré dans l'Éduca-

tion nationale en 2005, ce Bordelais savait dès le départ qu'il ne se voyait pas encore « enseigner en maternelle à 65 piges ». Ses envies de changement se précisent en 2017. La crise du Covid et des soucis de santé retardent l'échéance, mais en 2021, il monte lui aussi un dossier de rupture conventionnelle, avec l'objectif de devenir développeur informatique.

Galères en série

L'entretien organisé avec son employeur dans le cadre de la procédure « se passe bien », raconte Maxime, que « dans ma tête, j'étais déjà parti. Pour moi, c'était bon : je finissais l'année scolaire et je passais à la suite. J'avais déjà même prévu le barbecue avec mes collègues pour fêter

mon départ... » Il doit pourtant essayer un premier refus. Motif : « Dossier non prioritaire, sans plus de précisions. »

Maxime dépose un recours. Retoqué. Puis un autre, auprès de la rectrice. Nouvel échec. Il va jusqu'à alerter Jean-Michel Blanquer et l'Élysée sur sa situation. « Quel intérêt de vouloir maintenir à tout prix devant 30 élèves un prof qui n'est plus motivé ? »

Rincé par ce bras de fer, le Bordelais est mis à l'arrêt pour « burn-out ». Il fait donc l'impasse sur la rentrée de septembre 2021, avant de basculer en congé de longue maladie. « C'était aberrant. Non seulement l'État me payait à rien faire, alors que ce n'était pas du tout ma volonté initiale, mais il devait en plus payer mon remplaçant... »

Huit demandes sur dix refusées ?

Début 2022, Maxime reprend le processus à zéro. Nouveau dossier, nouvel entretien. Lequel débouche contre toute attente sur un feu vert de l'administration, « sans plus d'explications ». Le quadragénaire a désormais tourné la page. Il vient de finir sa formation de développeur et cherche du travail. Mais l'épisode lui laisse un goût amer. « Être traité comme ça, après 17 ans d'investissement, c'est dur, dit-il. J'ai perdu un an et je suis parti par la petite porte... »

Des histoires comme celles-là, Rémi Boyer en a vu passer « des centaines ». Cet ex-enseignant a créé en 2006 l'association Aide aux profs (AAP). Il s'est spécialisé, entre autres, dans le conseil et l'accompagnement des agents désireux de changer de voie, dont Maxime Malfilâtre. Leur point commun ? « Tous sont animés par un profond sentiment de dé-

valorisation », insiste-t-il.

Observateur privilégié et expérimenté, Rémi Boyer confirme que les candidats au départ croissent de façon exponentielle. Mais l'expert-militant alerte aussi et surtout sur l'existence d'un « chiffre noir » : d'après lui, les données officielles du ministère ne donnent qu'une « toute petite idée de l'ampleur du phénomène, pour une raison très simple : une immense majorité des demandes de démissions sont refusées pour cause "d'intérêt du service", et idem pour les ruptures conventionnelles ».

Le président d'AAP estime ainsi que « le taux d'acceptation ne dépasse pas 15 à 20 % ». Sollicité pour réagir à ces refus possiblement massifs, le ministère nous a répondu « n'avoir aucun élément à communiquer sur ce point ». « Ils l'ont forcément, mais ne veulent pas que ça se sache », tacle Rémi Boyer, convaincu que l'omerta en la matière s'inscrit dans une stratégie plus large « de mensonge et de dissimulation ».

« Chaque académie peut faire sa petite tambouille dans son coin et organiser ses propres pièges pour limiter les départs, assène-t-il. On fait traîner l'organisation des entretiens pendant des mois, on annonce les dates butoir pour le dépôt des dossiers au dernier moment, on cherche le moindre prétexte pour dire non, quitte à humilier et à décourager... C'est injuste et scandaleux. » D'où cette conclusion assassine livrée par Rémi Boyer : « L'Éducation nationale ne cesse de vouloir recruter des gens pour mieux les bloquer ensuite. Dès que vous voulez partir, elle devient une prison. » ■

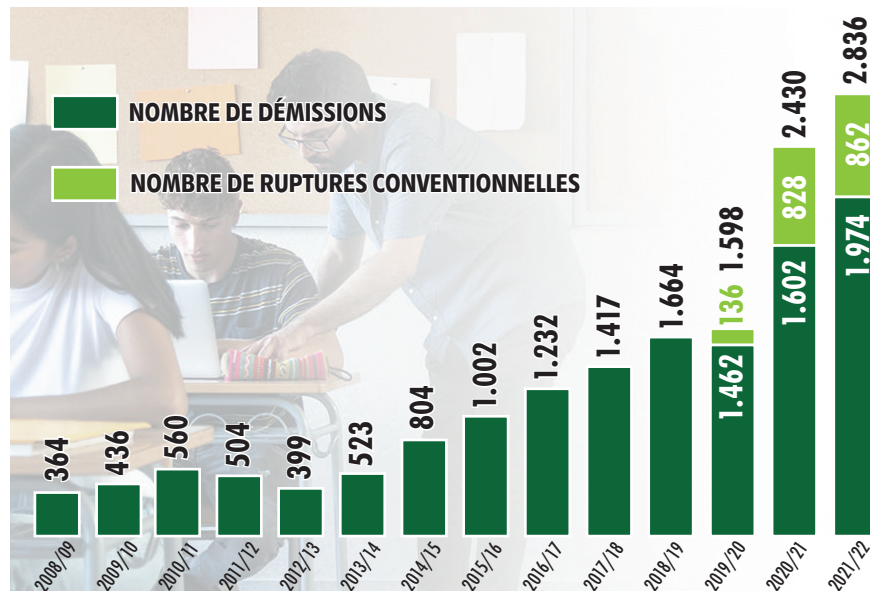
(*) Respectivement « Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté » et « Accompagnants d'élèves en situation de handicap ».

2.836 départs en 2021-2022, presque huit fois plus qu'en 2008-2009

Près de 3.000 enseignants ont quitté le métier pendant l'année scolaire 2021-22. Un total jamais atteint auparavant.

Le panorama statistique des personnels de l'Éducation nationale permet de tracer l'historique des départs depuis 2008-2009. La courbe était alors à un point bas, avec 364 démissions. Le phénomène s'est accéléré depuis 2014-2015, et plus nettement encore sur les deux dernières années pour lesquelles les données sont disponibles.

La crise du Covid semble avoir joué un rôle de catalyseur. Autre facteur impactant : 2020 marque le début de l'expérimentation dans



Source : Éducation nationale

la fonction publique des ruptures conventionnelles. 862 de ces procédures ont été enregistrées en 2021-22. Ce qui, ajouté aux 1.974 démissions la même année, donne un cumul record de 2.836 contrats rompus.

Le taux de départ est plus important dans le premier degré, et sensiblement plus élevé chez les stagiaires (3,76 %, contre 0,4 % pour l'ensemble des enseignants). Sur ce dernier point, le ministère table sur le « parcours d'entrée progressive dans le métier », mis en place depuis 2022. Les nouveautés prévues dans ce dispositif (comme les contrats d'alternance sur le terrain dans le cadre

du master « métiers de l'enseignement ») doivent, espère-t-on rue de Grenelle, « permettre aux étudiants d'anticiper les dimensions concrètes » de la profession « avant de passer le concours » et ainsi « limiter des erreurs d'orientation pouvant aboutir à des démissions rapides ».

De façon générale, le ministère fait valoir que « le taux de démission des enseignants reste très mesuré comparé à l'effectif total ». Un rapport sénatorial déposé en novembre 2022 pointe à l'inverse un « phénomène très préoccupant », qui « s'apparente à un véritable gâchis humain et financier ». ■